



Retraites

Au même titre que le travail, le capital devrait contribuer à l'effort supplémentaire pour financer les pensions.

Retraites : sauvetage ou racket ?

Par René PASSET
mercredi 21 mai 2003

René Passet est professeur émérite d'économie à l'université Paris-I-Panthéon-Sorbonne.

Les organisations qui ont rompu le front de l'unité syndicale pour cautionner le projet gouvernemental ont pris une lourde responsabilité. Les quelques verroteries par lesquelles elles se sont laissé séduire sont sans commune mesure avec le fond du problème. Dès le départ, le gouvernement avait délibérément forcé le trait sur quelques points mineurs, afin de se donner l'apparence de faire des concessions... tout en préservant ce qui, pour lui et le Medef reste fondamental. L'enjeu est considérable, tenons-nous en à l'essentiel.

L'argument démographique sur lequel se fonde la réforme est dénué de valeur. Le rapport du nombre des retraités à celui des actifs ne veut rien dire. Ne reprenons pas ici les chiffres manifestement exagérés présentés par le Premier ministre dans sa lettre aux Français. L'ancien commissaire au Plan Jean-Michel Charpin estimait en 1999 que le nombre de personnes à la charge de 10 actifs passerait de 4 à 7 entre les années 2000 et 2040.

En conséquence, nous dit-on, le système va «exploser»... A ce compte-là, on aurait pu, en 1945, prophétiser qu'un demi-siècle plus tard notre pays traverserait la crise alimentaire la plus tragique qu'il ait connue depuis le Moyen Age : alors qu'un agriculteur «nourrissait» 5,3 personnes, il devrait en l'an 2000 assurer l'alimentation de plus de 50 de ses concitoyens. Pourtant, non seulement le pays ne manque pas de denrées, mais il en exporte. L'augmentation spectaculaire de la productivité agricole a permis l'accomplissement de ce miracle. Or le rapport Charpin faisait l'hypothèse d'une croissance annuelle de la productivité du travail de l'ordre de 1,7 %. Cette hypothèse modérée car, de 1973 à 1996, le taux effectivement constaté a été de 2,1 % suffirait néanmoins pour que, d'ici à 2040, la production par travailleur soit multipliée par deux. Les 7 retraités «à la charge» de 10 salariés pèseraient alors comme aujourd'hui 3,5... au lieu de 4.

Si nous prenions en compte la totalité des inactifs, nous verrions, toujours selon les chiffres officiels, que la régression relative des tranches de population les plus jeunes compensant en partie l'augmentation des plus de 60 ans, la charge par actif diminuera jusqu'en 2020 pour, après s'être redressée, ne retrouver son niveau actuel qu'en 2030. Cependant que les gains de productivité viendraient encore la diviser par 1,6... et par plus de 2 si l'on prend au pied de la lettre les propos du Premier ministre qui nous promet une croissance du PIB de 2,5 % dès la fin de cette année.

Que reste-t-il du problème ? Seulement qu'une tranche d'âge étant un peu plus représentée dans la population, la part de produit qui lui reviendra devrait s'en trouver accrue. Serait-ce la première fois que la pyramide des âges se transforme et qu'un tel phénomène se produit ?

A faux problème, solution aberrante. Puisque, nous dit-on, la menace est censée venir de l'augmentation relative du nombre des plus de 60 ans, il suffit de déplacer le curseur des années de cotisation vers les âges les plus élevés. On augmentera ainsi le nombre de ceux qui financent tout en réduisant la cohorte de ceux qui sont financés.

Elémentaire, n'est-ce pas ? Elémentaire en effet, à quelques détails près comme le chômage, la multiplication des préretraites et le fait que près des deux tiers des salariés du privé liquidant aujourd'hui leur pension sont déjà sous une forme ou sous une autre en cessation d'activité. Dans ces conditions, la solution gouvernementale ne pourra entraîner que deux résultats. Soit l'augmentation effective de la durée des cotisations accompagnée du ralentissement des recrutements à la base, d'un accroissement du chômage des jeunes et d'un vieillissement

défavorable au dynamisme d'une population active ne se renouvelant plus. Soit, plus probablement, la réduction du nombre de ceux qui pourront prétendre à une retraite à taux plein.

La solution gouvernementale ignore manifestement le mouvement séculaire par lequel un nombre sans cesse réduit d'heures travaillées dans la nation permet de livrer un produit accru et d'occuper un nombre croissant de personnes grâce à la réduction des temps de travail : ainsi, en 1896, en France, 18 millions de personnes occupées fournissaient annuellement 55 milliards d'heures ouvrées, cependant qu'un siècle plus tard très exactement, 22 millions de travailleurs n'en fournissaient plus que 35 milliards. Entre-temps, la durée annuelle de travail par individu s'était abaissée de plus de 3 000 heures à moins de 1 600. Les gains de productivité engendrés par l'évolution des technologies avaient bénéficié à tous. N'est-ce point là ce que l'on appelle le progrès social ?

Pourquoi s'acharne-t-on à soutenir la solution inverse, manifestement au rebours de toute évolution historique ? Simplement parce que toute autre solution obligerait les «nouveaux maîtres» de l'économie à partager ces gains de productivité.

Mais, si c'est sur le produit national que repose en dernier ressort la charge des retraites, si ce produit national est le fait, non point de travailleurs aux mains nues, mais de systèmes intégrés hommes/machines immergés dans une société, il n'y a aucune raison de faire supporter le financement des retraites aux seuls salariés. Cela est plus particulièrement vrai dans des systèmes productifs dominés par l'informationnel (l'ordinateur, l'ensemble des nouvelles technologies de l'information et de la communication, le robot...) où tout fonctionne en interdépendance. Au nom de quoi voudrait-on qu'un phénomène démographique concernant l'ensemble de la société repose sur une seule catégorie sociale ? D'autant que celle-ci, dont la rémunération dans la valeur ajoutée nationale a régressé de dix points dans le courant des années 1980, a «déjà donné» si l'on ose dire. C'est sur l'ensemble des revenus que doit reposer la charge, et c'est cela que l'on ne veut pas. N'abordons pas ici la question des modalités d'un tel élargissement de l'assiette. Mais cet élargissement ne découle-t-il pas lui aussi d'un «bon sens» au moins aussi évident que celui revendiqué par le gouvernement ?

Il est un point sur lequel nous marquerons un accord avec ce dernier. Il faut en effet réduire toute disparité entre le secteur public et le secteur privé. Rappelons-nous cependant ce numéro hautement comique par lequel le célèbre clown Grock s'était taillé une réputation internationale : il s'agissait de rapprocher le piano et le tabouret en tentant vainement de déplacer le premier. Dans le contexte que nous venons de rappeler, c'est le tabouret du privé qu'il faut aligner sur le piano du public et non l'inverse.

Ce n'est pas un sauvetage, mais un racket. Nous ne voulons pas, déclare le ministre des Affaires sociales, réduire le montant des retraites, mais simplement augmenter la durée du travail. Et de prendre toutes les mesures allongement de la période de référence, diminution du taux de renouvellement, indexation des pensions sur les prix et non sur les salaires... qui vont à l'opposé de cette déclaration. Dans une société où l'on vit plus longtemps et surtout en meilleure santé, quoi de plus naturel que de travailler plus longtemps, n'est-ce pas ? Dans un pays où se multiplient les plans sociaux et où les plus de 50 ans intéressent de moins en moins les employeurs, croit-il qu'il suffira, comme on l'a fait, de demander aux chefs d'entreprise de «retrousser leurs manches» pour conserver plus longtemps leurs vieux salariés ?

Le résultat et sans aucun doute l'objectif recherché est là. Les évaluations sérieuses, appuyées sur des exemples concrets, des experts syndicaux, font apparaître, à l'échéance 2020, des régressions de 20 % à 35 % des pensions versées aux futures générations. Et l'on voit renaître, pour le plus grand nombre, le spectre de l'assimilation, que l'on croyait révolue, de la vieillesse à la pauvreté.

Il s'agirait, nous promet-on aussi, de sauver les retraites par répartition tout en les complétant par la capitalisation. De qui se moque-t-on ? Est-ce en réduisant jusqu'à la portion congrue les retraites de base financées par la répartition, cependant que l'on consacre des deniers publics au développement de la capitalisation que l'on va sauver les premières ? Les leçons de la crise ne suffisent donc pas. On a vu pourtant se multiplier notamment aux Etats-Unis les cas où les faillites frauduleuses ont eu pour résultat de priver les salariés non seulement de leur emploi, mais aussi des épargnes qu'ils avaient accumulées en prévision de leurs vieux jours. Mais que pèsent «leurs vieux jours» face aux 175 milliards d'euros de prestations un peu plus de 12,5 % du PIB que les institutions financières privées ne se consolent pas de voir transiter ailleurs que par leurs caisses ?

Derrière cela, une logique est à l'oeuvre. Le capitalisme «entrepreneurial» des trente glorieuses est révolu. Entrepreneurs et organisations de travailleurs étaient alors, avec l'Etat, les acteurs dominants de la vie économique. A travers les affrontements, souvent très durs, pour le partage du produit national, chacun avait

compris que le gain de l'autre conditionnait son propre revenu : le bon salaire faisait le débouché et le profit ; et le profit faisait l'investissement et le salaire. Dans les conflits, existait une zone de convergence que l'on finissait le plus souvent par atteindre. Progrès social et progrès économique allaient de pair. C'était le «cercle vertueux» fordiste.

Depuis les années 1980, la politique de libération des mouvements de capitaux lancée par le tandem Reagan - Thatcher a déplacé le pouvoir économique vers la sphère financière. Le capitalisme s'est fait «actionnarial» et la logique de fructification rapide des patrimoines financiers qui le domine à tous les niveaux n'a plus rien de commun avec la précédente. Le dividende, en effet, ne se nourrit pas des autres revenus mais des ponctions qu'il opère sur eux. Le discours dominant est celui du «trop». Trop de tous les autres évidemment : trop de masse salariale, trop d'Etat et donc d'impôt, trop de protection sociale, trop d'aide internationale publique et l'on a même vu des fonds de pension dénoncer les entreprises qui privilégiaient l'investissement productif par rapport à la distribution de dividendes. La stratégie du capital financier est donc de capter la totalité des gains de productivité de la nation. Le cercle s'est fait «vieux».

C'est à la lumière de cette donnée qu'il faut considérer notre problème. Il revient aux citoyens de se dresser contre une tentative cynique de détournement de richesses entreprise avec la complicité du gouvernement. Si nous acceptons de subir cela, le fait accompli restera pour longtemps irréversible. C'est l'avenir qui est en jeu.

Rebonds

Le gouvernement n'envisage que l'augmentation du montant des cotisations ou de leur durée et ignore les mutations liées au temps de travail et à la productivité.

Retraites par le petit bout de la lorgnette

Par René PASSET

mercredi 11 juin 2003

René Passet est professeur émérite d'économie à l'université Paris-I-Panthéon-Sorbonne.

Cet article est le deuxième volet d'une série de trois que l'économiste René Passet consacre à la réforme des retraites. Le premier, «Retraites : sauvetage ou racket ?», est paru le 21 mai.

L'optique étroitement technicienne et «comptabiliste» que l'on nous propose s'agissant des retraites évoque l'histoire des trois aveugles explorant un objet dans lequel l'un croit reconnaître une grosse ficelle, l'autre un tuyau d'arrosage et le dernier un arbre. C'était un éléphant... chacun des trois personnages palpe respectivement la queue, la trompe et une patte. Le système des retraites, nous dit-on, est menacé de déficit, il n'y a que deux façons d'accroître les recettes, augmenter le montant des cotisations ou leur durée.

I On ne comprend rien à l'affaire si on ne situe pas la question dans le double contexte temporel et factuel qui la porte.

Contexte temporel : une tendance lourde de l'évolution. On peut en rappeler les principaux traits : une augmentation continue du PIB, obtenue par une quantité régulièrement décroissante du travail annuellement fourni dans la nation, par un nombre néanmoins croissant de travailleurs, grâce à une forte réduction de la durée annuelle du travail fourni par individu. Réduction bien plus spectaculaire encore si l'on considère la durée de l'existence humaine, en raison de l'allongement de la durée des études et de l'abaissement de l'âge de cessation de l'activité : 70 % de la vie éveillée d'un travailleur en 1850, 43 % en 1900 et 18 % en 1980. Ajoutons-y la multiplication par huit, dans le siècle écoulé, du pouvoir d'achat par ouvrier. Il s'agit là d'une diffusion, au bénéfice de tous, des gains de productivité issus du progrès technique. Cela s'appelle progrès social et il est triste d'avoir à rappeler que c'est le seul phénomène pouvant donner sens à l'activité économique.

Contexte factuel : une mutation dans laquelle le grand paléontologue André Leroi-Gourhan voyait l'équivalent d'une «*sortie du néolithique*». Elle déplace les moteurs du développement, du champ de l'énergie à celui de l'immatériel : l'information, la formation, la recherche, l'organisation... qui appartiennent à la catégorie des biens collectifs : «*Le savoir, disait Pasteur, est un patrimoine de l'humanité.*» Cette révolution est celle de la relation, c'est-à-dire de l'interdépendance et de l'organisation en réseaux. Sans la qualité du système éducatif, du système de santé, des réseaux de communication et des services publics, les belles performances de nos entreprises privées ne seraient pas ce qu'elles sont. C'est donc sur le produit national que repose en dernier ressort la charge des retraites. C'est pour cela que la seule prise en compte du rapport dit «de dépendance» entre retraités et actifs est dénuée de signification. Il faut également considérer les gains de productivité. Et la substitution d'un taux de 1,3 % à celui de 1,7 % justifie cette nécessité, sinon pourquoi le ferait-on ? Tout comme elle confirme nos conclusions, puisque ce taux suffit à contrebalancer la dégradation du rapport de dépendance et à démontrer qu'il n'y a pas pour le moins aggravation du problème.

Il est vrai que le gonflement au sommet de la pyramide des âges et l'allongement du nombre d'années pendant lesquelles chaque personne percevra sa pension exigeront qu'une fraction plus importante du PIB soit consacrée à cette fin : 5 % du PIB en 1960, autour de 12 % en 2000 et, selon le Conseil d'orientation des retraites, 18 % en 2040. Mais, dans un produit national doublé de 1960 à 2000, la multiplication par 4,5 du montant des retraites laissait encore un revenu disponible, lui-même presque doublé, pour payer les actifs et assurer l'investissement. On peut vérifier chiffres en main qu'il en ira à peu près de même, dans des conditions identiques, entre 2000 et 2040. La question n'est donc pas celle de la possibilité d'absorber un phénomène qui, de plus, s'étale dans le temps.

II Il reste effectivement la question du financement et de l'équilibre financier. Les richesses existent, mais il faudra bien trouver quelque part les six points de PIB supplémentaires. Et c'est ici que l'on semble manquer singulièrement d'imagination. Dans un

pays où la part du capital dans la valeur ajoutée est de l'ordre de 40 %, très supérieure à celle des Etats-Unis (33,5 %) ou de la Grande-Bretagne (31,5 %), on pourrait proposer charitablement quelques idées. Mais on a dit qu'on s'en tiendrait ici à la question de l'allongement de la durée des cotisations. La prise en compte des deux tendances lourdes évoquées ci-dessus nous montre à quel point elle se situe à contre-courant de toute évolution. Prenons le problème par tous les bouts.

L'emploi ? C'est une des solutions qui permettraient d'élargir la base du financement. Mais si le nombre des travailleurs occupés dans la nation a pu s'accroître au cours du temps, en dépit de la réduction du temps annuel globalement ouvré, ce n'est que par la réduction des temps de travail individuels. Si le projet gouvernemental produit les effets annoncés, il ne faut pas être grand clerc pour prévoir que cela n'aura d'autre résultat que d'aggraver le chômage des jeunes à qui l'on fermerait la porte d'entrée dans la vie active pour maintenir des personnes âgées à bout de souffle et de créativité.

L'équilibre des comptes ? On se borne à substituer à un retraité, qui revient en moyenne à plus de mille euros mensuels à la collectivité, un chômeur qui en coûte à peu près autant si on ne comptabilise que les indemnités qui lui sont versées et bien plus si l'on intègre tous les coûts indirects humains et sociaux qu'implique le chômage. Dans les 15 milliards d'euros que le projet gouvernemental est censé trouver d'ici à 2015, pour le régime général, 9 milliards sont supposés provenir d'un transfert de cotisations de l'assurance-chômage, mais est-ce en augmentant le nombre des chômeurs que l'on facilitera le dégagement de cet excédent ?

Allonger la durée des cotisations pour préserver le montant des retraites, nous dit-on enfin (comme on disait hier «licencier les travailleurs pour préserver l'emploi...»), dans le contexte que nous venons de préciser, c'est exactement le contraire qui va se produire et les calculs les plus sérieux montrent que le seul résultat sera une régression du montant des retraites, de l'ordre de 20 à 35 % à l'horizon 2020, cependant que 30 % des retraités se retrouveront au niveau du seuil de pauvreté. Nous sommes loin du progrès social de tout à l'heure et, il faut en convenir, c'est bien d'une question de captation des bénéfices issus du progrès technique qu'il s'agit. Tous les calculs effectués sur les vingt années écoulées montrent, en effet, que les ponctions réalisées sur la masse salariale n'ont profité ni aux consommateurs ni à l'investissement productif, mais aux seuls revenus financiers.

III Ce qui effraie sans doute, c'est de voir s'accroître la part des revenus de transfert dans la nation, par rapport aux revenus d'activité. Mais comment en serait-il autrement dans un système où le produit national, fruit de l'effort collectif, exige de moins en moins de travail direct ? Il n'est jusqu'aux chômeurs dont on nous explique que leur licenciement est indispensable à la bonne marche de l'appareil productif et dont on fait par là même, si l'on est cohérent avec soi-même, des agents contribuant activement à la performance collective. Cette augmentation de la part du revenu social dans les revenus des ménages constitue une autre tendance lourde de l'évolution : 12 % en 1949, 25 % en 1978, plus de 31 % en 2000. Une nouvelle forme de société se dessine.

Ce qui doit s'accomplir la relève des personnes par la machine, la socialisation des revenus s'accomplira. Mais ce qui n'est pas inscrit dans l'histoire, c'est la façon dont cela se fera. Ce peut être dans la cohérence des évolutions comprises et orientées : la réduction des temps de travail, le partage des fruits de la productivité. Ce peut être aussi dans le désordre des mesures à contre-courant : les licenciements et les allocations de chômage. Quand l'aveuglement des intérêts immédiats conduit à s'opposer aux forces de l'histoire, on se condamne à en subir les conséquences sous les formes les plus désastreuses pour l'ensemble de la collectivité dont on prétend assumer le destin.

Rebonds

Taxer les revenus élevés et accroître la part des salaires dans le produit national rendraient inutile l'allongement de la durée de cotisation.

Retraites : sortir par le haut

Par René PASSET

mardi 24 juin 2003

René Passet est professeur émérite d'économie à Paris-I-Panthéon-Sorbonne.

Cet article est le troisième et dernier volet d'une série consacrée par l'auteur à la réforme des retraites. Dans les pages Rebonds de «Libération» du 21 mai on a pu lire : «Retraites : sauvetage ou racket ?» et le 11 juin : «Retraites : par le petit bout de la lorgnette».

Il ne suffit pas de démontrer que les richesses permettant au système de retraites d'absorber le «choc démographique» à venir existeront bien. Les scénarios élaborés par le Conseil d'orientation des retraites (COR) évaluent le besoin de financement à des niveaux variant de 3,2 % à 4 % du PIB à l'horizon 2040 soit, dans l'hypothèse d'un doublement de celui-ci, 96 à 120 milliards d'euros en valeur 2003 constante. Encore faut-il préciser où et comment on entend les prélever.

1) Posons un principe : l'allongement de la durée de vie bénéficiant à l'ensemble des catégories sociales (aux salariés, cependant, moins qu'à d'autres), il paraît équitable que la charge en découlant soit répartie sur toutes. Il ne s'agit donc pas de «faire payer» mais de «faire contribuer». S'il n'y a pas de «trésor caché», on peut, du moins, tenter de repérer quelques gisements.

Le COR évalue à 15 points de cotisations sociales en quarante ans (+ 0,375 par an) l'augmentation qui permettrait de préserver le niveau actuel des pensions sans allonger la durée de cotisation. La contribution patronale ayant été amplement favorisée au cours des années 1980 par rapport aux cotisations ouvrières, c'est à elle que l'on songera principalement. Cette solution même si, comme on le dit, les salariés doivent à long terme en supporter le poids serait moins injuste que la solution gouvernementale. D'un côté l'aggravation du sous-emploi ou la diminution du montant des pensions résultant de l'allongement de la durée des cotisations constitueront, pour le salarié, des pertes réelles. De l'autre, l'augmentation du taux de cotisation représenterait un simple transfert dans le temps entre des salaires augmentant un peu moins rapidement que la productivité du travail et des niveaux de pensions maintenus. Mais on ne peut s'en tenir à cela.

La contribution des revenus non salariaux se heurte à la kyrielle des «impossible». On attend impatiemment le jour où le revenu du travail trouvera d'aussi ardents défenseurs à droite que l'on en trouve à gauche pour les revenus du capital. Les riches «sont trop peu nombreux». En revanche, disait Alphonse Allais, «il y a beaucoup de pauvres...». Mais, les mêmes 10 % prélevés sur ces derniers, les conduisent à sacrifier des besoins essentiels alors qu'ils ne touchent que le superflu du riche. Il serait donc équitable de renforcer la progressivité de l'impôt et surtout de reconsidérer la place de l'impôt progressif. La marge est grande : en France, l'impôt sur le revenu constitue 18 % des recettes fiscales contre 25,3 % en Allemagne, 26 % en moyenne dans l'OCDE et 42,4 % aux Etats-Unis... Les revenus du patrimoine perçus par les 10 % de revenus les plus élevés représentant 50 % des revenus du patrimoine des ménages, il y aurait là un excellent moyen de faire contribuer indirectement le capital. Mais c'est une baisse de cet impôt de 30 milliards d'euros sur une législature que propose le gouvernement. Sacrifier en somme les retraites et les services publics, destinés à l'ensemble de la population, pour abaisser l'impôt des plus riches.

La CSG a été créée pour élargir l'assiette de financement du système de protection sociale. Elle touche les ménages, les retraités et fort peu le capital. En faire un prélèvement progressif corrigerait en partie ce défaut. On songe également, depuis longtemps, à une taxe sur la valeur ajoutée rapportée au travail, augmentant automatiquement en cas de licenciement et s'abaissant en cas d'embauche.

Contrairement à ce qu'on veut nous faire croire, les revenus du capital existent. Les résultats négatifs des trente premiers groupes français cotés sont essentiellement dus à la révision à la baisse de la valeur de leurs actifs acquis à des prix exagérés ; en fait, leur compte d'exploitation reste positif et ils sont taxés à hauteur de 3,3 % du PIB.

La part non réinvestie de ces revenus est beaucoup plus importante que certains ne l'affirment. Les dividendes représentent non point 1 % mais 3 % du PIB. A quoi il faudrait ajouter les sommes provenant du rachat de leurs propres actions par les entreprises et les rémunérations par stock-options, qui peuvent être considérées comme d'authentiques revenus financiers. La régression de la part des salaires dans les années 1980 ne s'étant traduite ni en baisse des prix ni en augmentation équivalente d'investissements productifs, il était inévitable que ces revenus en aient été bénéficiaires.

On pourrait aussi s'interroger sur ce qui se passe entre le moment où se forment les revenus du capital, entrant pour près de 40 % dans la valeur ajoutée, et celui où ils se retrouvent, si maigrement, dans l'assiette fiscale... Au-delà de l'investissement qu'il convient de respecter, on découvrirait alors de nombreux avantages, dérogations, exonérations, fraudes, dont bénéficient plus particulièrement les revenus les plus élevés et qui, passés au peigne fin, permettraient de dégager une partie des financements recherchés. L'assiette du capital, dit Thomas Piketty, est *«la plus percée de tout le système fiscal»* (1).

2) On nous opposera la sempiternelle «fuite des capitaux». Mais les capitaux ne fuient pas et les entreprises ne se délocalisent pas au gré de quelques points d'imposition. Ce qu'ils recherchent d'abord c'est le rendement et la sécurité. Et, de ce point de vue, la France reste un des pays les plus attractifs au monde. Quant à l'augmentation des prélèvements obligatoires, à force de martèlement, on a fini par imposer l'idée que les sommes prélevées disparaissent de la circulation telles les eaux se perdant dans les profondeurs des sables. En fait ces sommes, réintroduites dans le circuit, alimentent les débouchés des entreprises. Mais aucun Etat, paraît-il, ne serait en mesure d'effectuer des choix d'investissement aussi judicieux que les entrepreneurs guidés par la recherche du profit. S'agissant des choses marchandes peut-être, encore que plusieurs exemples récents (Enron, Vivendi...) conduisent à se poser des questions. Mais l'intérêt général ne se réduit pas à une somme d'intérêts marchands : la santé, l'éducation, la culture... concernent la création, non point de choses, mais d'«être». Les équipements collectifs embrassent un très long terme qui s'étend au-delà de l'horizon prévisionnel des entreprises... L'intérêt général n'appartient à aucun corporatisme. Il relève de l'arbitrage social que seule la puissance publique découlant du suffrage universel a vocation à effectuer. Le prélèvement obligatoire ne peut donc être apprécié qu'à travers l'utilisation qui en est faite. On s'aperçoit alors qu'il est des nations dont les taux sont nettement supérieurs à ceux de la France Suède 52 % du PIB, Danemark 50 %, contre 45,2 % pour notre pays et qui, même si elles connaissent leurs problèmes, pourraient en de nombreux points servir de modèles.

3) Mais s'agissant d'un horizon à quarante ans la vraie question se situe sur un tout autre plan. Le gouvernement raisonne comme s'il s'agissait d'un univers à logique inchangée. Quel aveu ! En fait, 2040 sera par rapport à 2000 ce que celui-ci est à 1960. Retournons-nous un instant : 1960, c'est la grande époque du quatrième Plan. La France a reconstitué son appareil productif et pose au premier rang le problème de la répartition des revenus ainsi que le développement prioritaire des équipements collectifs ; le général de Gaulle proclame *«l'ardente obligation du Plan»* et, il déclarera bientôt que *«la politique de la France ne se fait pas à la corbeille»*...un autre univers !

Aujourd'hui, on appelle *«volontarisme»* la démarche incantatoire consistant à poser un taux de chômage ramené à 4,5 %, sans que soit définie aucune politique d'emploi permettant de réaliser cet objectif. Ainsi passe-t-on à côté des grandes transformations qui bouleversent notre époque. On ne voit pas que la régression relative des salaires dans le produit national, maintes fois évoquée, est liée à un modèle de développement appuyé sur des activités hautement capitalistiques faisant prioritairement appel aux travailleurs qualifiés et délaissant les autres, tout particulièrement les jeunes.

Jusqu'au début des années 1980, aux Etats-Unis, le montant du capital investi par unité de travail fourni est supérieur à celui de la France et c'est au moment précis où cette situation se renverse que les revenus du travail dans notre pays effectuent leur décrochage par rapport à l'économie américaine. Dans cette dernière, l'accent mis sur le développement de l'immatériel a favorisé celui des activités de service, hautement consommatrices de main-d'oeuvre. Un modèle extrêmement capitalistique chez nous, beaucoup plus riche en créations d'emplois aux Etats-Unis. Cela explique la part attribuée aux revenus du capital et à ceux du travail de part et d'autre de l'Atlantique. C'est par l'emploi que l'on élargira l'assiette assurant le financement des retraites. Le potentiel disponible est considérable : taux d'emploi par rapport à la population de 15 à 64 ans : 63,1 %, contre 71,7 % en Allemagne, 73,1 % aux Etats-Unis ou 76,2 % au Danemark ; s'agissant des jeunes : 29,5 % contre 46,5 % en Allemagne, 57,8 % aux Etats-Unis, 62,3 % au Danemark et 70,4 % aux Pays-Bas. Quel gâchis ! C'est par une politique ambitieuse de développement des activités de l'immatériel, qui sont celles de l'avenir, et non par de médiocres calculs d'apothicaire que l'on réglera la question des retraites : à cotisation constante, une remontée progressive à 68 % de la part des salaires dans la valeur ajoutée assurerait à elle seule l'équilibre du système à l'horizon 2040. Enfin lorsque la formation du produit national, fruit de l'effort collectif, exige de moins en moins de travail direct, la socialisation des revenus esquisse de nouveaux paysages. Nous mesurerons bientôt les dégâts provoqués par une politique se développant à contre-courant de l'histoire.

(1) Les Hauts Revenus en France (Grasset, 2001).